



CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 02 août 2017

## **Rodéos sauvages : les forces de l'ordre très mobilisées Traquer les auteurs et prévenir les accidents**

La préfète tient à préciser la stratégie mise en place pour lutter contre les rodéos sauvages.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la police a procédé à 65 interventions (refus d'obtempérer, véhicules non homologués, absence du casque, circulation en sens inverse).

Dans des secteurs préalablement identifiés, un dispositif de surveillance par vidéo ou physique permet d'établir une procédure de constat du rodéo à moto et de la conduite inappropriée à distance (conduite excessive, déplacement sans casque).

Au vu des risques encourus et de la mise en danger d'autrui, la police, munie de caméras embarquées, intervient. Si l'individu refuse d'obtempérer, il peut être procédé à son interpellation.

Sur la base du contenu des vidéos consigné dans un procès-verbal, l'auteur des faits peut être également interpellé à son domicile dès le lendemain et placé en garde à vue avec saisie conservatoire de l'engin.

Des suites pénales et dissuasives sont susceptibles d'être prononcées par le Parquet à l'encontre de l'auteur passible d'une peine d'emprisonnement et de la confiscation judiciaire du véhicule.

En zone gendarmerie, la présence de moto-cross sur la route est consécutive à des liaisons qu'effectuent ces pilotes pour gagner une forêt ou un terrain improvisé. La gendarmerie utilise ses moyens spécialisés (motos tout-terrain, quad, chevaux, 4x4) pour traquer ces auteurs de nuisances dans les zones difficiles d'accès. Lorsque la gendarmerie est avisée par les habitants ou les élus de nuisances par des motos-cross ou quads, les patrouilles interviennent systématiquement.

L'action de la gendarmerie a permis de confondre les auteurs, de saisir et détruire les engins concernés sur les directives du parquet d'Évry et de faire cesser les troubles. En effet, 81 procès-verbaux ont été dressés depuis le début de l'année à l'encontre d'utilisateurs d'engins non immatriculés et une dizaine d'engins ont été saisis.

Chaque week-end des actions ciblées sont menées pour assurer la sécurité et la tranquillité.

Appréhender les conducteurs en infraction est une mission délicate pour les forces de l'ordre et présente un risque élevé d'accident.

### **Contacts presse :**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

**Catherine COURDURIE**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [catherine.courdurie@essonne.gouv.fr](mailto:catherine.courdurie@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne